

# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

## SUISSE.

Zurich, 27 décembre. — La majorité du conseil exécutif est définitivement acquise au parti du mouvement, et Zurich, cette année, marchera dans le même sens que Berne.

La *Nouvelle Gazette de Zurich*, qui jusqu'ici avait servi le juste-milieu, se prononce aujourd'hui dans un sens tout différent.

La nouvelle crise politique de la Suisse, dit-elle, s'avance à grands pas vers son dénouement; c'est un fait incontestable que le juste-milieu diplomatique, le système qui, dans le langage des radicaux, était appelé système Hirzel Bombelles, a reçu à Zurich même où il avait son origine et où il avait encore son siège, par les décisions même du grand conseil, non pas une simple blessure, comme on serait tenté de le croire, mais qu'il a été complètement anéanti. C'est un fait non moins certain que cet événement inattendu exercera nécessairement sur tout le parti radical en Suisse, une telle influence que la marche future des événements pourrait ne pas tarder à dépasser le vœu même de ses meneurs. Le troisième acte du drame est maintenant terminé, et le pauvre juste-milieu a été enlevé mort de dessus la scène pour ne plus reparaitre dans les actes qui amèneront le dénouement. Les meneurs radicaux ont saisi au corps, leurs nouveaux adeptes l'ont pris par les jambes, et les stationnaires ont ouvert la porte pour le voir passer.

Ce n'est pas le moment d'examiner comment le changement politique qui s'est manifesté dans le grand conseil de Zurich a été amené, ni de faire des suppositions sur les suites qu'il pourra avoir. Sur le premier point, nous nous bornerons à dire que les choix qui ont eu lieu le 15 dans le grand conseil, ont prouvé la vérité de ce que les radicaux soutenaient depuis long-temps, c'est que les nouvelles élections du grand conseil s'étaient faites en majorité dans le sens du radicalisme et que plusieurs des membres restans appartenant au centre gauche s'étaient réunis à l'extrême gauche. La supériorité que le radicalisme a encore obtenue au moyen des choix indirects (élections de membres du grand-conseil qui se font par les membres du grand-conseil lui-même), exclut toute possibilité de voir la politique Hirzel reprendre le dessus.

Les nouveaux choix qui ont eu lieu à Berne, prouvent que là aussi le radicalisme a fait de nouveaux efforts, et qu'il s'est entendu avec ses amis le St-Gall et de Zurich. Le conseil constituant va recevoir l'assentiment de Berne, et sans doute aussi celui des grands conseils de Lucerne et de Thurgovie, peut-être même de celui d'Argovie, et comme les états réunis à St-Gall et Zurich forment, à peu de chose près, la moitié de la population de la Suisse, on ne tardera pas à mettre la main à l'œuvre. Et comme les trois directoires se sont prononcés pour la constituante, les autres états n'auront plus aucun point de réunion légal. Impossible de rien dire sur des conséquences plus éloignées, les événements seuls parleront; seulement nous croyons qu'il serait difficile de nier que la révision du pacte est inséparable d'une certaine tension vis-à-vis de l'étranger; on continue à lui opposer des intentions hostiles à la Suisse, tout comme de son côté l'étranger paraît surtout s'occuper de l'intérieur des états suisses. Des préparatifs militaires, semblables à ceux que M. Kusthofer a proposés, pourraient bien ne pas tarder à être réalisés, si l'on considère les relations intérieures et extérieures de la Suisse.

## ANGLETERRE.

Londres, le 5 janvier. — Voici les principaux passages de l'adresse de lord Stanley à ses com-

mettans du district du nord du comté de Lancaster :

« Ma conduite publique dans le ministère et au-dehors vous est connue, mes principes politiques vous le sont aussi, et ma conscience me dit que je n'ai rien fait, depuis que j'ai été honoré de votre confiance, qui m'en rendrait indigne.

« Je suis, comme je l'ai toujours été, un défenseur zélé et ardent des réformes dans les institutions ecclésiastiques et civiles, qui peuvent servir à redresser les justes plaintes, qui peuvent améliorer ces institutions et les rendre plus efficaces. Je suis, comme je l'ai toujours été, désireux de protéger ces institutions contre des innovations qui peuvent compromettre leur sûreté et leur existence. J'ai cessé de faire partie de l'ancien ministère parce que, ayant coopéré sincèrement aux diverses mesures de réforme qu'il a introduites, je redoutais la tendance destructive d'une mesure importante à laquelle le ministère a donné son assentiment.

« J'ai refusé de faire partie du ministère qui vient d'être formé, par la raison que n'ayant pas de motifs politiques pour avoir la confiance qu'il adoptera promptement et énergiquement les principes de réforme que je considère comme essentiels pour le bonheur de la nation. Je me présente donc devant vous, libre de tout esprit de parti, mais seulement avec les principes que j'ai professés invariablement, d'après lesquels j'ai toujours agi, et qui sont cause que j'ai été deux fois élu votre représentant. Si vous m'appellez de nouveau dans votre parlement, je m'y présenterai sans avoir l'intention ni d'appuyer ni de m'opposer au ministère actuel, ni à aucun autre. »

L'orateur termine en disant qu'il n'appuiera que les propositions ministérielles qui lui paraîtront utiles.

— Le comte de Minto, ambassadeur à Berlin, a prononcé un discours à ses commettans dans lequel il dit entr'autres : La démission de lord Melbourne et la nomination du duc de Wellington seront bientôt mises à l'épreuve, et le résultat ne peut pas être douteux.

Si le roi avait choisi l'homme le plus impopulaire appartenant à l'aristocratie anglaise, il n'aurait pu former un ministère plus impopulaire que ne l'a fait sir Robert Peel. Par conséquent l'orateur s'opposera au ministère actuel par tous les moyens qui sont en son pouvoir.

## ELECTIONS.

On lit dans le *Courier* : « Nous avons juste assez de temps pour annoncer que les électeurs de la Cité réunis à Guildhall; viennent d'élire les 4 candidats libéraux.

« Les détails de ces élections ne seront publiés que demain. La foule qui y assistait était immense. Les noms des candidats libéraux ont été reçus avec le plus vif enthousiasme, tandis que ceux des tories ont provoqué des huées prolongées. »

— On lit dans le *Globe* : « Le scrutin a surpassé les espérances des candidats réformistes. Les whigs ont eu 9,500 votes et les tories 2,600. Les réformistes sont partout reçus à bras ouverts. »

— On lit dans le *Courier* :

« Le premier coup, si toutefois on peut parler ainsi d'un triomphe certain, a été frappé à Southwark (bourg qui fait partie de Londres.) Pas un seul partisan du ministère n'a osé se présenter dans ce vaste, opulent et populeux district. Pas un seul mot n'a été dit en leur faveur, à la nomination qui a eu lieu aujourd'hui; MM. Humphrey et Harvey ont complètement triomphé. L'exemple donné

par le bourg de Southwark aura, nous n'en doutons pas, beaucoup d'imitateurs, il inspirera une nouvelle ardeur aux amis de la réforme, et assurera leur succès. Le premier coup une fois frappé, la bataille est plus qu'à moitié gagnée, et les tories sont obligés, malgré eux, de l'avouer.

« Nous venons d'apprendre que le choix de la cité de Londres a tombé aujourd'hui à Guildhall sur 4 candidats libéraux.

« Tout dans les provinces est favorable aux réformistes. Dans le comté de Warwick, leur succès est certain. Les tories, selon nous, seront absolument défaits. »

— Le bourg de Southward, qui fait partie de Londres, a nommé pareillement aujourd'hui deux candidats réformistes, MM. John Wells et D. Whittle Harvey.

## FRANCE.

Paris, le 6 janvier. — La cour des pairs s'est réunie aujourd'hui, à midi et demi, pour délibérer sur l'ordre à suivre dans l'examen des charges relatives aux inculpés, compris dans la seconde partie des conclusions du réquisitoire de M. le procureur général.

M. le président a exposé le projet de la commission d'instruction, qui consiste à saisir d'abord la cour des faits commis dans la ville de Lyon, vu que c'est dans cette localité qu'ils ont eu le caractère le plus grave; et quant à l'ordre des inculpés, la commission en fait trois classes différentes d'après les conclusions du réquisitoire qui reposent toutes sur trois chefs d'accusation, savoir :

1<sup>er</sup> chef: attentat.

2<sup>e</sup> chef: provocation à l'attentat par la voie de la presse.

3<sup>e</sup> chef: complicité dans l'attentat en aidant ou assistant ses auteurs.

Dans chaque localité la commission place ainsi les inculpés, en premier lieu ceux compris sous les trois chefs d'accusation; en second lieu ceux qui sont compris sous deux chefs; enfin elle a mis en dernier ordre ceux contre lesquels il n'y a qu'un seul chef d'accusation.

Une discussion longue et animée s'est établie, et la cour a décidé qu'elle s'occuperait d'abord des faits relatifs aux inculpés de Lyon. La cour a commencé immédiatement à délibérer sur ces inculpés.

Elle se réunira demain, à une heure pour continuer ses délibérations.

— Le *Moniteur* déclare ce matin que M. Guizot n'a jamais eu part à la rédaction du *Moniteur de Gand*.

On nous écrit de Nevers, 4 janvier :

« Un horrible événement vient de jeter la consternation au sein de notre ville, ordinairement si paisible. Il n'était bruit depuis quelque temps, que du mariage de Mlle. M..., jeune personne généralement aimée et surtout estimée par toute notre population, avec M. Ca... qui est venu il y a quelques mois s'établir parmi nous. Hier, 3 janvier, était le jour fixé pour cette noce, qui eut lieu avec la plus grande pompe. Jamais la jeune mariée n'avait paru aussi jolie et aussi intéressante : il y avait sur son visage un air de bonheur, une teinte inexprimable de plaisir et de félicité; on la voyait s'appuyer avec fierté sur le bras de celui à qui elle venait de donner le nom d'époux; elle semblait, avec un sourire enchanteur, le présenter comme sa sauvegarde, à ses amis et à ses ennemis. Il est impossible de vous dépeindre l'expression de son regard tourné sur cet homme; elle semblait lui dire : « Tu es tout pour moi, tu es mon bonheur, ma gloire, ma vie; j'ai tout mis en

toi; tout ce que je pouvais te donner sans déshonneur, je te l'ai donné et j'en suis fière.

« Cependant, malgré toutes ces espérances de bonheur, malgré l'avenir qui semblait se dessiner si riant pour ces jeunes époux, la noce fut languissante, mélancolique et presque triste. Le soir, pendant le bal, les époux étaient dans la chambre nuptiale. Tout-à-coup on entendit un cri long, aigu, horrible, déchirant, et qui portait la mort dans l'âme. On s'empressa d'accourir. La malheureuse s'était trouvée mal; sa main droite, fermée convulsivement, et qu'on ne put ouvrir, tenait un lambeau de la chemise de son époux, et lui, pâle, haletant, égaré, tâchait de cacher avec sa main son épaupe qui était mise à nu, et sur laquelle on recon-

naît la main du bourreau!

« La malheureuse enfant venait de découvrir un si affreux secret, et cet instant avait décidé de sa vie. Tout, auparavant, tout était amour, ivresse, fascination; tout ne fut plus que désespoir et blasphème; elle était folle!...

« Il s'agit maintenant de savoir si, en vertu de l'article 232 du code civil, l'épouse, ou plutôt ses parens, pourront obtenir la séparation de corps. Nos avocats sont partagés, et les parties, à ce qu'il paraît, doivent s'adresser à deux de nos compatriotes, du barreau à Paris, MM. Philippe Dupin et Syrot. Nous verrons les résultats. »

#### NOUVELLES DE LA HOLLANDE.

On écrit de La Haye, 7 janvier :

« Le prince d'Orange partira de La Haye au commencement de cette semaine pour retourner à l'armée. »

— On dit qu'avant-hier le bateau à vapeur *Py-lades*, vendu comme nous l'avons annoncé dans le temps par la société des bateaux à vapeur des Pays-Bas au gouvernement et qui venait d'appareiller pour Batavia, a coulé bas sur la côte d'Angleterre, par suite d'une voie d'eau survenue la veille au moment où il talonnait. Ce bâtiment ne devait être livré au gouvernement qu'à son arrivée à Batavia.

Tous les hommes de l'équipage, à l'exception d'un seul, et ils étaient au nombre de quarante, ont été sauvés. Le bâtiment était assuré à Londres pour 300,000 florins, et à Rotterdam pour 80,000 fl.

— On mande de Bréda du 3 de ce mois, que les régimens de cuirassiers n° 1 et 9 ont changé de cantonnement et ont ainsi traversé cette forteresse, le premier allant à Rosendaal et Etten et le second à Oosterhout.

— On lit dans le *Journal de Bréda*, du 5 courant :

« S. M. par arrêté du 11 du mois dernier, a autorisé le département de la guerre à ajourner les dispositions de son décret du 25 juillet, art. 1, qui prescrivait une inspection de deux en deux mois de la garde civique mobilisée en congé illimité, et a remis au mois de mars l'inspection de janvier.

— Par un autre arrêté du 21 décembre, que déjà nous avons fait connaître en abrégé, S. M. a bien voulu ordonner que les chasseurs de la Nord-Hollande, les chasseurs royaux, les chasseurs Van Dam, les chasseurs de Groningue et du Brabant septentrional, jouiraient, sur leur demande et à volonté, de congés de deux mois, à condition, toutefois, que les officiers qui resteraient auprès des cadres, dans un corps, présentassent également tous les deux mois, à l'approbation de S. A. R. le prince feld-maréchal et commandant en chef de l'armée, l'état nominatif des permissionnaires absens sous leurs ordres.

#### BELGIQUE.

LIEGE, LE 8 JANVIER.

FASTES MILITAIRES DES BELGES. (Bruxelles.)  
OUVRAGE DÉDIÉ AU ROI.

Déjà nous avons eu l'occasion d'entretenir nos lecteurs d'un ouvrage plus léger du même auteur, des *Chroniques des rues de Bruxelles*, ouvrage par lequel il a prélué à celui que nous annonçons

aujourd'hui. Préoccupé de la pensée d'intéresser la Belgique à elle-même, de lui prouver par inventaire combien il y aurait de péril à elle, à ne pas réclamer l'héritage de son histoire; l'auteur avait tiré de son premier sommeil la curiosité pour le passé de notre famille politique, en nous présentant sous forme de courtes nouvelles, d'épisodes attachans, quelques faits saillans de nos annales qui se prêtaient le mieux aux formes saisissantes de l'intrigue romanesque. En cela, il a procédé comme cet orateur ancien, qui ayant ranimé l'auditoire distrait, par un simple jeu d'esprit, profita de ce réveil pour l'attacher à un sujet plus élevé. Aujourd'hui l'auteur des chroniques, des courts et jolis romans historiques qu'il nous a contés avec tant de piquant et de bon goût, tout en conservant les formes de l'art, s'élève au récit d'une *épopée réelle*, car c'est ainsi que nous osons nommer ces combats véritablement homériques dans lesquels l'homme défendait la patrie avec l'âme et la force encore intactes de la nature.

Les premières livraisons que nous avons sous les yeux développent graduellement un grand sujet; quelles puissantes figures pour qui sait tenir un pinceau! La victoire romaine transportée dans notre pays avec le plus grand de ses fils, avec César, et n'ayant jamais trouvé une résistance aussi entière que la bravoure de nos pères: les procédés atroces et savans de cette victoire, que remplaçait dans les pays soumis une politique aussi savante et aussi avide que celle-là, avait été impitoyable: la révolte répondant à cette oppression de Rome, et, au milieu de ce drame immense, deux peuples invincibles, les morins et les ménapiens qui demeurèrent *invaincus* comme parle Corneille.

Cette première partie est exécutée d'inspiration. L'auteur a vigoureusement étreint son sujet. César, dans ses projets d'avenir, s'était dit que c'était dans une lutte avec nos pères qu'il trouverait les seuls lauriers dont il pût couvrir les fers qu'il préparait pour Rome. César les jugea bien. Ces hommes ne furent point vaincus par d'autres hommes, mais par la civilisation, par l'art de détruire des romains, dont leur génie naturel improvisa quelquefois l'imitation avec succès. Cependant, quelque soit ce nom de César et de Rome, l'auteur ne s'en laisse point séduire; il analyse froidement ce génie, il en diminue souvent les proportions conventionnelles; il le fait souvent descendre de son char de triomphe pour y placer des hommes au moins aussi braves que les romains: aux yeux de la raison, Ambiorix apparaît dans les *fastes* comme un rival plus grand que Pompée; Ambiorix est un César sauvage. On le voit: la philosophie et la science forment le fond de ce livre, qu'à l'intérêt, on pourrait ne prendre que pour une peinture.

On a déjà accusé l'auteur de trop accorder à la poésie dans les faits et dans le style; de ne pas assez s'arrêter au positivisme historique. Sans doute l'auteur est avant tout un homme d'imagination. Dans sa pensée d'artiste, bien sûr, il a vu le regard, la taille, l'action d'Ambiorix ou de César; il reconnaît l'un au *Forum*, l'autre dans ses forêts; les sentimens excités chez un peuple brave par l'invasion et l'oppression étrangères, il en sait le langage et il le rédigera comme s'il l'avait entendu; en un mot, il fera des *portraits* et des *discours* à l'exemple des historiens anciens. Est-ce la déroger à la gravité de l'histoire? Nous ne le croyons pas; faire vivre les faits, est-ce les défigurer; la vie n'est-elle pas la vérité la plus complète? Il ne va pas d'ailleurs jusqu'au roman historique qui noue une intrigue amoureuse; évoque une nature merveilleuse et prodigue le dialogue. Jean-Jacques Rousseau se plaignait de mieux connaître les Grecs et les Romains que les peuples modernes et il l'attribuait à leur méthode de composer l'histoire.

Il est dans la mission que s'est donnée l'auteur, d'imiter la vie et le drame de leur manière, au moins dans les époques que nous appellerions héroïques; celles où la civilisation n'a encore rien ôté à l'énergie native, parce que son but est de créer la popularité de notre histoire, de produire l'impulsion. L'instrument de l'auteur c'est l'imagination publique que son imagination doit pouvoir remuer. Heureux les hommes à qui on pourrait

reprocher même l'abus de cette faculté, fée puissante qui rebâtit un monde plein de fraîcheur avec les ruines du tems.

Lisez les *Fastes*, et vous ferez, comme moi, vous les relirez.

#### PREMIERS RÉSULTATS DES ÉLECTIONS ANGLAISES.

Le ministère Wellington vient d'essayer un échec grave. Les électeurs de la Cité de Londres, riche et populeux quartier de cette capitale, ont élu quatre candidats réformistes opposés à l'administration actuelle. A Southwark, faubourg de Londres, les torys n'ont pas eu meilleure chance, les réformistes l'ont également emporté. (V. Londres.) D'ici à quelques jours, nous connaîtrons les résultats généraux de cette grande lutte. Les élections de Liverpool ont dû être connues à Londres le 6, celles de Manchester et de Birmingham le 7; celles d'Edimbourg ne seront connues que le 12, et celles de Glasgow le 13. Le *Courier* anglais regarde ce premier succès comme devant assurer sur tous les autres points de la Grande-Bretagne, le triomphe du parti réformiste. Et en effet, la majorité libérale a été telle à Londres, qu'il n'est guère possible de croire que les libéraux soient plus faibles que leurs adversaires dans beaucoup de localités. Les dernières nouvelles portent que la capitale est tranquille, que les fonds ont été très-fermes à la bourse et que les consolidés sont en hausse.

Le prince de Leuchtenberg a traversé hier notre ville avec sa suite, se rendant à Bruxelles. Le gouverneur civil de la province était allé le recevoir à l'entrée de la ville et l'a complimenté au nom du roi.

Arrivé à l'hôtel des postes, l'illustre voyageur y a trouvé réuni plusieurs fonctionnaires de l'autorité civile et tout le corps des officiers de la garnison et de la brigade d'avant-garde, ayant à leur tête M. le général Magnan, M. le gouverneur militaire, M. le commandant de la place et d'autres officiers supérieurs, pour lui rendre les honneurs dus à son rang.

Le prince est descendu un instant au salon préparé pour les autorités. M. le général Magnan lui a présenté particulièrement plusieurs officiers distingués qui avaient servi sous le commandement du vice-roi d'Italie, et avec lesquels le prince s'est entretenu avec intérêt.

Pendant cette réception la musique militaire du premier régiment de ligne faisait entendre les airs nationaux.

Si nous sommes bien informés, on prépare en ce moment de grandes mutations dans le personnel de notre armée. Voici les principaux changements arrêtés, nous assure-t-on :

Le travail, qui a été fait, supprime le commandant de place de Bruxelles, dont les fonctions seraient réunies à celle du général gouverneur militaire de Bruxelles. M. le colonel Rodenbach aurait le commandement du régiment des guides.

M. le colonel Anoul serait promu au grade de général de brigade, et remplacé dans son régiment par le lieutenant colonel de Lobel; celui-ci serait remplacé par le baron Diskan, promu au grade de lieutenant-colonel du premier cuirassiers.

La création d'un deuxième régiment de cuirassiers paraît une chose arrêtée; le commandant de ce régiment serait, nous assure-t-on, le lieutenant colonel de Croy, qui serait remplacé dans son régiment par le major Cassal, qui, lui-même serait remplacé dans son emploi par un officier français. Les trois majors à nommer pour le 2° cuirassiers seraient, au régiment des guides, M. d'Epinois, capitaine commandant; au premier régiment de chasseurs, M. Meyer, capitaine commandant; et au premier régiment de cuirassiers, M. Geoffroi, capitaine commandant. Ce dernier serait remplacé au premier régiment de cuirassiers par M. le capitaine Vandehoven, du premier régiment de lanciers. (Em.)

— Le *Libéral* parle d'une réorganisation prochaine du personnel au ministère des finances. Cette nouvelle organisation aurait spécialement lieu dans la division des contributions.

— Des arrêtés royaux, du 31 décembre 1834, au-  
torisent :

Le conseil de régence de la ville de Huy (province de Liège), à fixer à 9 p. cent du principal du droit d'accise établi par la loi du 18 juillet 1833, la taxe municipale sur les boissons distillées dans cette ville, et ce sans aucune restitution de droits pour les eaux de vie ou genièvres exportés hors du rayon de l'octroi ;

Le conseil de régence de la commune de Ramet (même province), à échanger environ 12 perches 64 aunes de terre labourable, contre une parcelle d'environ 16 perches 59 aunes, faisant partie d'une terre contiguë et appartenant au comte de Memricourt de Ramioule.

— Un avis du ministre de la guerre prévient que les examens pour l'admission à l'école militaire auront lieu dans les premiers jours du mois de mai prochain. Les jeunes gens qui désirent se présenter à cet examen devront se faire inscrire à l'école militaire avant le premier avril et déposer, au moment de leur inscription, un extrait de leur acte de naissance : chacun des candidats recevra à son domicile un avis qui lui fera connaître le jour fixé pour son examen.

Les jeunes gens, qui ne sont pas domiciliés à Bruxelles, peuvent se faire inscrire par un des habitants de cette ville.

— Un agent de police de Londres, nommé Palmer, et dont les fonctions répondent à celles de nos sergens de ville, a été traduit au bureau de police de la Tamise (*Thames Office*) pour un espèce de monomanie incendiaire. Il a mis le feu, à diverses reprises, à plusieurs maisons devant lesquelles il était chargé d'un service de sûreté. M. Balamime, magistrat, a ordonné son renvoi devant les prochaines assises.

— On lit dans les journaux anglais :

« En prenant le peuple en masse, y compris tous ceux qui ne vivent pas d'un travail journalier, nous pourrions les classer de la manière suivante : sur trente personnes qui paient un cens de 50 à 200 liv. sterl., sept sont en faveur du mouvement, dix sont indifférents et trois appartiennent au parti conservateur. »

— Le 23 décembre, à cinq heures du matin, let village de Felsberg, dans le canton des Grisons, a eu un avant-coureur du sort qui le menace. Une dizaine de blocs énormes de rochers se sont précipités avec un fracas épouvantable dans la vallée et se sont disséminés sur la prairie située derrière le village. Il n'y a pas eu d'accident ; dans le premier moment d'effroi, quelques mères de famille se sont enfuies avec leurs enfants, à demi-nus, vers le pont du Rhin. (*Helvétie.*)

— A cinq mille de Königsberg, on a découvert un trésor d'antiquités qui peut avoir de l'importance pour l'histoire monétaire du pays : en labourant, on a trouvé un vase qui contenait des monnaies et des ornemens dans de la toile bien conservée : 2,650 pièces d'argent y étaient enfermées ; ces pièces remontent aux temps des grands maîtres de l'ordre teutonique ; aucune ne dépasse la bataille de Tanneberg (1410).

(*Journal allemand de Francfort.*)  
— On lit dans la correspondance particulière de la *Garde Nationale* de Marseille :

Alexandrie, 5 novembre.  
« Le maréchal Marmont est arrivé ici. Il est maintenant au Caire. Il a été reçu par Soliman Pacha et le père enfantin. Il se propose, dit-on, de visiter la Haute-Egypte. »

« Le pacha est allé faire sa tournée agricole dans les villages de la Basse Egypte. Chaque année, Méhémet-Ali se transporte lui-même sur les lieux, afin de régler les cultures, les irrigations, la direction des produits sur tel ou tel point, en un mot, afin de veiller à la bonne administration de ses terres. Le pacha industriel ne dédaigne pas de quitter le faste de son harem, pour donner ses soins aux plus petits détails de l'exploitation agricole. L'œil du maître est partout le principe du progrès. Et certes, depuis long-tems, la terre d'Egypte n'avait été aussi bien tenue. Grâce à l'activité et à l'intelligence de son propriétaire, ce sol, si favorisé de la nature, retrouve de jour en jour son ancienne fécondité. »

« Cette année, l'inondation a été un peu forte (23 pieds 1/2) ; on craignait d'abord qu'elle n'eût

causé quelques dégâts ; mais le niveau ne s'étant pas maintenu long-tems à cette hauteur, la campagne n'a pas souffert ; seulement, dans les terrains bas, quelques champs de maïs ont été emportés, mais ce dommage sera plus que compensé par l'arrosement d'une grande superficie de terrains, et surtout des terrains élevés, qui permettra d'ensemencer une plus grande quantité de cotons et d'indigos. Les cotons de la dernière récolte commencent d'arriver au *Madmoud hiez*. J'en ai vu les échantillons, qui sont d'un superbe lainage. On dit que la dernière récolte des céréales s'éleva à 500 mille ardebs.

« Le bateau à vapeur construit en Angleterre pour le compte du pacha, est arrivé à Alexandrie. C'est, comme vous savez, le chef-d'œuvre du genre. Il est muni de deux machines à vapeur, et sa capacité est supérieure à celle de tous les paquebots connus. Il a fait le trajet de Malte en trois jours. Au reste, le pacha était parti à son arrivée, et ne l'a pas encore vu.

« Une compagnie anglaise s'occupe de la jonction de l'Oronte et de l'Euphrate par un canal navigable. Le service sera fait par des paquebots. Ils partiront d'Alexandrette, entreront dans l'Oronte, traverseront le canal de jonction et descendront l'Euphrate jusqu'à Bassora, au fond du golfe Persique. »

— L'Académie des sciences de Paris, vient d'accorder à M. Ségalas un prix de 2,000 fr. pour la découverte d'un nouvel instrument de lithotritie, appelé *prise pierre à pression et à percussion*.

— Il règne un sensible refroidissement entre les cours de Rome et de Naples. Des lettres du 18 décembre donnent quelques détails sur les graves difficultés soulevées entre les deux cabinets au sujet du concordat. Le ministre napolitain s'est d'abord montré facile ; puis tout-à-coup il a rompu les négociations. Dans l'état romain, plusieurs députés nommés pour faire partie de la commission chargée de régler l'impôt foncier, ont refusé cette fonction. On désigne entre autres le comte Bernetti, frère du cardinal. On ignore les motifs de ces refus.

NÉCROLOGE DE 1834. — *Souverains et princes.* — Le duc de Wurtemberg — La princesse de Beauveau, née Choiseul de Praslin. — L'archiduchesse Marie-Maximilien-Thècle, fille du grand-duc de Toscane. — Le fils de Léopold à Bruxelles. — Le duc régnant d'Anhalt-Berbourg. — Le prince de Salm Salm. — La duchesse Louise de Wurtemberg. — Don Pedro. — Le duc Albert de Mecklembourg-Schwerin. — S. A. R. le duc de Gloucester, beau-frère du roi d'Angleterre. — Le prince Guillaume-Charles de Hesse Philippsthal (de Danemarck.) — Le dey d'Alger.

#### VILLE DE LIEGE.

Extrait du procès-verbal de la séance du conseil de régence du 27 décembre 1834.

Présens : MM. Louis Jamme, Scronx, Closset, Robert, Piercot, Billy, Dehassé, Bayet, Delfosse, Hubart et Lefebvre.

Absens : MM. Nagelmackers, Raikem, de Behr, de Laminne, Richard, Burlo, Lombard, Frankinet, de Stockhem, Dewandra, et Francotte.

La séance est ouverte à 5 heures et demie de relevé.

Le procès-verbal de la séance du 20 est lu et approuvé. Le conseil approuve le cahier des charges pour la mise en adjudication de la démolition des maisons n° 180 et 181, sur la place de l'Université, pour la régularisation de la voirie.

#### Continuation du budget de 1835.

On met en délibération la proposition du collège, de majorer quelques traitemens d'employés des bureaux de la régence, ainsi qu'il suit :

Le traitement du chef de bureau au secrétariat de 1500 frs serait porté à 1800 frs.

Celui de sous-chef, de 1146 à 1270 frs.

Celui du commis d'ordre chargé du service des archives, de 762 à 1000 frs.

Celui de l'employé au bureau de police, de 1062 à 1270 frs.

Celui de l'expéditionnaire au bureau de comptabilité, de 480 à 762 frs.

Au bureau de l'état-civil :  
Celui de l'employé chargé des actes de mariage, de 1062 à 1270 frs.

Une gratification annuelle de 240 frs. au surnuméraire, qui n'a point de traitement.

Le traitement de l'huissier de 508 serait fixé à 635 francs ainsi qu'il l'avait été jusqu'au mois de février 1831.

Cette proposition générale est motivée.

Quant aux trois employés au bureau du secrétariat, 1° Sur ce que presque toute la correspondance de la régence, relative aux diverses branches de l'administration est rédigée dans ce bureau, et que ce travail exige des connaissances variées sur toutes les parties.

2° Sur ce que le chef jouissait avant 1830, d'un traitement de 780 florins (4650 francs 79) et de 600 florins en qualité de préposé à l'estampillage des draps de fabrique nationale. (1269 84) et le sous chef de 1270 fr.

3° Et sur ce qu'aujourd'hui le travail est presque doublé, tant pour le chef que pour le sous chef du secrétariat.

Aucun employé n'était chargé spécialement des archives. Disséminées dans divers lieux, sans ordres, sans classement régulier, il a fallu tout créer, tout établir. Le service général de ces archives, leur conservation, le mouvement des dossiers ou pièces nécessaires aux divers travaux de l'administration, exigent des soins et la tenue journalière d'écritures. Il faut, d'ailleurs, pour cet emploi une aptitude particulière, et il donne lieu à une responsabilité. L'employé qui a été récemment chargé de ce service, jouit, comme expéditionnaire d'un traitement de 762 francs. La majoration proposée à raison de ses nouvelles attributions ne sera que de 238 francs.

Il n'y a qu'un seul employé au bureau de police, il est chargé des détails de ce service et des logemens militaires, travaux pénibles, qui exigent de l'intelligence et beaucoup d'activité, c'est celui pour lequel on propose une majoration de 210 francs.

L'employé chargé de dresser les actes de mariage, délivrer aussi les extraits de naissance et de décès, cet emploi exige des soins, de l'exactitude et de l'assiduité.

L'expérience a montré que la réduction du personnel du bureau de l'état-civil, chargé des actes de naissance et de décès, a été trop forte. Il est surchargé, et surtout dans le cas d'empêchement d'un employé, le service serait gravement compromis, c'est ce qui a donné lieu, l'année dernière, à donner à ce bureau un surnuméraire, dont le service est très satisfaisant. Il convient de l'encourager. Tel est le motif de sa gratification annuelle de 240 francs.

Le traitement de l'huissier audencier avait été fixé à 25 florins par mois (52 francs 91 c.) Les motifs particuliers qui l'avaient fait réduire provisoirement à 20 florins (42 francs 32 centimes) en février 1831, n'existent plus aujourd'hui.

Après avoir discuté chacune des majorations proposées, elles sont mises aux voix successivement.

A la majorité de dix voix le traitement du chef de bureau au secrétariat est fixé à dix-huit cent francs, une voix celle de M. Delfosse est pour 1650 francs.

Celui du sous-chef de ce bureau est fixé à 1200 francs à l'unanimité.

Celui du commis d'ordre chargé du service des archives l'est à mille francs par huit voix. MM. Dehassé, Delfosse et Lefebvre ont voté pour 900 francs.

Celui de l'employé du bureau de police à 1200 francs par neuf voix. M. Bayet a voté pour 1270 francs et M. Delfosse pour 1062 francs ancien traitement.

Pour l'expéditionnaire au bureau de la comptabilité, il y a d'abord 5 voix pour 700 francs, 4 pour 762 et 2 pour 600 frs. point de majorité.

Un second appel nominal a lieu. Il donne neuf voix pour 700 francs. M. Bayet vote pour 762 francs et M. Delfosse pour 600 francs.

Le traitement de l'employé chargé de dresser les actes de mariage, etc., est fixé à douze cents francs par une majorité de huit voix. M. Bayet a voté pour 1270 francs. MM. Delfosse et Lefebvre pour 1062 francs, ancien traitement.

Il est accordé une gratification annuelle de deux cent quarante francs au surnuméraire du bureau de l'état-civil. Dix voix contre une, celle de M. Delfosse.

Le traitement de l'huissier audencier est porté à six cent trente cinq francs par une majorité de neuf voix. — M. Bayet a voté pour 600 francs et M. Delfosse pour l'ancien traitement.

Le huis clos a lieu.  
Un scrutin est ouvert pour la nomination aux places de préposés des taxes municipales vacantes aux bureaux des Croisiers et de la Boverie.

Il donne pour résultat, savoir au S. J. B Francis dix voix ; au Sr H. J. Parmentier neuf voix ; et au sieur de Simon trois voix.

Les sieurs J. B. Francis et H. J. Parmentier sont nommés à ces places.

Pour extrait conforme :  
Le secrétaire de la régence, DEMANY.

Séance publique du conseil de régence samedi, lundi 10 et 12 du courant et jour suivants, à cinq heures du soir. L'ordre du jour sera affiché.  
Liège, le 6 janvier 1835.

Le bourgmestre, Louis JAMME.

Les bourgmestre et échevins informent les créanciers inscrits au grand livre de la dette constituée de la ville, que les mandats de la vente pour l'échéance au 21 décembre 1834 leur seront délivrés sur la présentation des titres au bureau de la comptabilité municipale à partir du 7 janvier courant.

Le bureau du receveur de la ville sera ouvert pour le paiement de vente ci-dessus, les mardi, jeudi et samedi, de chaque semaine, de neuf heures à midi.  
Liège, le 5 janvier 1835.

Par le collège : le secrétaire DEMANY.  
Le président du collège, Louis JAMME.

**ÉTAT CIVIL DE LIÈGE, Du 7 JANVIER.**

Naissances : 5 garçons 4 filles.

Décès : 3 garçons, 3 filles, 4 hommes, 4 femmes, savoir : Philippe Robert Quintin, âgé de 82 ans, armurier, rue Grande Bèche, veuf de Jeanne Thonon. — Nicolas Joseph Bartholomé, âgé de 64 ans, huissier, rue Pierreuse, époux de Jeanne Joseph Dechamps. — Pierre Honoré, âgé de 26 ans, domestique, place Saint-Pierre, célibataire. — Pierre Verschaete, âgé de 24 ans, soldat au quatrième régiment de ligne. — Catherine Lejeune, âgée de 66 ans, marchande, pont Saint-Julien, épouse de Lambert Benoit Dherré. — Marie Larose, âgée de 33 ans, domestique, Basse Chaussée. — Marguerite Joseph Vanhers, âgée de 27 ans, journalière, faubourg Sainte Marguerite. — Anne Catherine Malaxhe, âgée de 23 ans, hôteuse, faubourg Ste. Walburge.

**THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.**

Aujourd'hui jeudi, 8 janvier 1835, quatrième représentation du cinquième mois d'abonnement, *Guillaume Tell*, grand opéra en trois actes de MM. Dejouy et Hipol. Bis, musique de Rossini, suivi par *Louis XI* (4<sup>e</sup> acte de la tragédie), de Casimir Delavigne.

L'administration du théâtre royal de Liège a l'honneur de prévenir le public qu'il se vend des billets d'abonnés dont les timbres sont faux. Ces billets qui ont été reçus sont remis à l'autorité.

**ANNONCES ET AVIS DIVERS.**

**PROGRAMME DU DEUXIÈME CONCERT**

DE L'ASSOCIATION MUSICALE, DE L'ORCHESTRE DE LIÈGE, QUI AURA LIEU VENDREDI 9 JANVIER.

**1<sup>re</sup> PARTIE.**

- 1<sup>o</sup> Ouverture d'Anacréon, de Chérubini.
- 2<sup>o</sup> *Le Songe*, scène, paroles de M.de Desbordes-Valmore, musique de M. Wanson fils, chantée par M. D\*\*\*
- 3<sup>o</sup> Solo de clarinette, exécuté par M. Lhoest, élève du conservatoire.
- 4<sup>o</sup> Romances, chantées par M. Teisseire.
- 5<sup>o</sup> Variations en trio, pour deux hautbois et cor anglais, exécutées par M. Redlich et ses élèves.
- 6<sup>o</sup> Ouverture de Guillaume Tell, de Rossini.

**2<sup>e</sup> PARTIE.**

- 1<sup>o</sup> Symphonie fantastique, de M. E. Soubre.
  - 2<sup>o</sup> Romances, chantées par M.de Prévost.
  - 3<sup>o</sup> Air varié pour le violon, par de Bériot, exécuté par M. Wanson.
  - 4<sup>o</sup> Duo de Guillaume Tell, chanté par M.de Prévost et M. Teisseire.
  - 5<sup>o</sup> Ouverture de la Semiramide, de Rossini. On commencera à 6 heures.
- Prix d'entrée : 3 francs.

Un JEUNE HOMME de 14 à 15 ans, sachant bien lire et écrire, peut se présenter au bureau de cette feuille.

HUITRES anglaises, chez PARFONDRIY, derr. l'Hôtel-de-Ville

HUITRES anglaises, chez TART, derrière l'Hôtel-de-Ville.

HUITRES anglaises, 1<sup>re</sup> qualité, chez PERET, rue Ste. Ursule.

Cabilleaux, Rivets et Rays, chez PERET, rue Ste. Ursule.

POISSONS de MER très-frais, au Morianne, rue du Stockis.

HUITRES anglaises chez ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont

CABILLEAUX en détail à 75 centimes la livre, RIVETS à 35 centimes la livre, chez ANDRIEN fils, rue SOUVERAIN-PONT.

**VENTE DE BOIS DE HAUTE FUTAIE,**

Qui aura lieu le mardi 20 janvier 1835, à dix heures du matin, dans les bois de monsieur le BARON HENRI de Woelmont, rentier domicilié à Frocourt, situés en la commune de Soiron, consistant en chênes, hêtres, frênes, bois blancs et sapins : propres à tous usages, à six mois de crédit, moyennant caution. 532

Un APPRENTI sachant lire le manuscrit, peut se présenter au bureau de cette feuille.

**VENTE PAR ACTIONS DU GRAND PALAIS AVEC JARDIN ET APPARTENANCES, SITUÉ DANS LA CAPITALE DE VIENNE EN AUTRICHE, CONTENANT**

**80 APPARTEMENTS DÉCORÉS SPLENDIDEMENT, ÉVALUÉ PAR LES AUTORITÉS IMPÉRIALES A FLORINS 704,277 1/2 DUQUEL ON PEUT TIRER UN LOYER ANNUEL DE 40 MILLE FLORINS.**

Cette vente garantie par la maison de banque privilégiée de M. D. ZINNER et Co, à Vienne contient 26,121 gains d'un million et 54,277 1/2 florins.

Un rachat de 270,000 florins payable sans aucune déduction et aussitôt après le tirage est garanti à celui qui obtiendra le Palais.

Le prix d'une action est de 20 FRANCS, et sur cinq prises ensemble, on obtient une sixième gratis.

S'adresser, pour avoir les prospectus et dessin dudit Palais, ainsi que des actions chez HUBERT confiseur, rue de l'Université, au 2<sup>e</sup> étage.

**VENTE D'UNE BELLE**

**MAISON DE COMMERCE.**

Le MERCREDI 14 JANVIER courant, à dix heures, M<sup>e</sup> DUSART, notaire à Liège, VENDRA définitivement, sans réserve d'infirmité, en son étude, rue Féronstree, une BONNE MAISON DE COMMERCE favorablement située, rue CHAUSSEE DES PRES, n<sup>o</sup> 350, ayant une grande boutique, onze places à feu, vastes greniers et caves, quartier de derrière avec issue rue St. Pholien, cour, etc. La mise à prix est réduite à 24,000 francs. S'adresser audit notaire DUSART. 491

GRAINES D'OIGNON et autres GRAINES, ainsi qu'une forte partie de VINS de PAYS des récoltes 1833 et 1834, à VENDRE, rue Bonne Fortune n<sup>o</sup> 127, à Huy. 515

La BELLE MAISON de M. WERY, sise à Liège, faubourg St. Laurent, près de laquelle doit passer le chemin de fer en construction, les MAISONS et BIENS adjacents seront vendus aux enchères, en trois lots, tels qu'ils ont été désignés dans les annonces précédentes, le LUNDI DOUZE JANVIER 1835, dix heures du matin, en l'étude, à Liège, du notaire KEPPENE, où le cahier des charges est déposé. On VENDRA en outre une RENTE de dix fs. Bb Liège, une AUTRE de vingt-deux setiers seigle, mesure de Tongres, provenant de la même succession. 503

**MAISONS A VENDRE.**

Le JEUDI 15 JANVIER courant, à 11 heures, il sera vendu AUX ENCHÈRES, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> DUSART, notaire à Liège, rue Féronstree; 1<sup>o</sup> UNE MAISON avec cour et cuisine derrière, rue BASSE SAUVENIÈRE, n<sup>o</sup> 797. 2<sup>o</sup> Et une autre MAISON aussi avec cour et cuisine derrière, située au commencement du QUAI DE LA SAUVENIÈRE, près de la salle du spectacle. Ces deux maisons sont restaurées à neuf. S'adresser audit notaire, dépositaire des titres. 490

Le LUNDI 19 de ce mois, à deux heures; le notaire PAQUE procédera à la vente aux enchères, par devant M<sup>r</sup> CHOKIER, juge de paix des cantons du Nord et de l'Est de la ville de Liège, en son bureau rue Table de Pierre, D'UN JARDIN et D'UNE MAISON composée de deux pièces et d'une cuisine au rez de chaussée et de deux pièces à l'étage avec citerne, situées à Liège, au Pery, cour des minimes. S'adresser audit notaire. 518

**VENTE DE CHÊNES.**

Le 13 janvier 1835, 11 heures du matin, M.de DETRU, rentier à Huy, fera VENDRE à l'enchère dans son bois, situé à Marnette, à portée du château du Sart, quantité de MARCHÉS de CHÊNES, propres à beaucoup d'usages et au nombre desquels il y a des arbres de 3 à 4 pieds de diamètre. Ce bois offre, par son accès facile, beaucoup d'avantages aux amateurs. Recours aux pieds des arbres. A crédit sous cautions connue du notaire LOUMAYE. 474

**DICTIONNAIRE**

USUEL ET PORTATIF DE LA LANGUE FRANÇAISE,

Contenant, d'après l'académie, la définition et l'orthographe de 30,000 mots, les principes et les difficultés du langage, publié à Paris par la société nationale. Prix : 4 franc 25 centimes, pris au bureau du *Politique*

**COMMERCE.**

Fonds anglais du 5 janv. — Cons., 92 1/8 0/0. — belg. 98 0/0, holland. 53 3/4, Portug. 87. Esp. cortés 54 1/2. Bourse de Vienne du 29 déc. — Métalliques, 99 3/4. Actions de la banque 1282 0/0.

Bourse de Paris, du 6 janv. — Rentes, 5 p. 107 1/2 fin. cour., 107 40. — Rentes, 3 p. c. 77 20, fin. cour., 77 1/2. — Actions de la banque, 0000 00. — Emprunt de la ville de Paris, 0000 00. — Rentes de Naples, 94 00; fin. cour., 00 00. — Emprunt Guehard, 44 0/0; fin. cour., 00 0/0. — Rente perpétuelle, 5 p. 10. 43 1/2; fin. cour., 00 0/0. — Rente 00 0/0. fin. cour., 00 0/0; différée 00 0/0. — Cortés, 00 0/0. — Portugais, 00 0/0. — d'Haiti 000 00. — Grec, 000. — Empr. belge, 00 0/0; fin. cour., 0 0/0 — Empr. romain, 95 0/0 fin. cour., 00 0/0. — Empr. de la ville de Bruxelles, 00 0/0.

Bourse d'Amsterdam, du 6 janv. — Dette active, 54 3/16 Dito, 400 3/8 0000 — Bill. de change, 24 5/8. — Oblig. du Spéc. Act. de la Société de commerce, 103 0/0 Rente française, 0/0. — Dito de 1833, 00,00. — Obl. russe 110 p. et C. 103 0/0. Dito de 1828, 104 1/8 0000 — Inscript. russes, 67 5/16 0/0. — Empr. russe 1831, 98 1/8 00,00. — Rente perp. d'Esp. 0/0 — Dito 000. — Dette diff. d'Esp., 14 1/4 0 000 — Obl. mét. Autriche, 99 0/0 00,00 — Lots chez Gollats, 0/00. — Naples sal., 000 1/0. — Oblig. Danoises, 00 0/0. — Oblig. Brésil, 79 1/4. — Cortés, 42 1/16 000. — Dito Grec, 0 — Obl. de Pologne, 123 3/4.

**Bourse d'Anvers, du 7 janvier.**

Changes.	à courts jours.	à deux mois.	à 3 mois.
Amsterdam.	34 9/10 perte.	P	
Londres.	12 03 3/4		11 97 1/2
Paris.	47 3/8	P	17 0/00 A 46 7/8
Francfort.	36 1/4		00 0/00
Hambourg.	35 1/2		35 1/4 A
		Escompte	4 0/0.

Effets publics. Belgique — Dette active, 102 1/4 A 0 1/2 Id. 44 0/0 0. — Oblig. de l'entr., 00 00. — Empr. de 48 mill. 3/8 0/0 P 0/0. — Id. de 12 mill., 0/1. Id. de 24 mill., 00 0/0. Hollande. Dette active, 2 1/2, 00 0/0 0. Id. différée, 00 0/0. Oblig. synd., 0/00. — Rente remb., 2 1/2, 88 A et 86 0/0 0. Espagne. Guebb., 44 P 0/0 00 0/0 Id. perp. Paris, 5 p. c. Id. perp. Amst., 44 3/8 45 44 3/4 A 0/0. — Idem dette différée, 15 et A

Bourse de Bruxelles, du 7 janv. — Belgique. Dette active 52 1/2 0 Emp 24 mill., 97 1/2 P. — Hollands. Dette active 53 1/2 A — Espagne Guebb., 44 1/2 P. Perpétuelle Amst. 4 p. 10. 0. Id. Amst. 5 p. 10, 45 0/0 A 00,000. Id. Paris 3 p. 10. 27 1/4 0. Cortés à Lond., 42 5/8 P. Dette diff. 45 1/4

Prix moyen du froment et du seigle pendant première semaine du lundi 29 décembre au 7 janvier.

MARCHÉS RÉGULATEURS.	FROMENT.		SEIGLE.	
	Quant. vend.	Prix moyen.	Quant. vend.	Prix moyen.
		Fr. C.		Fr. C.
Arion,	200	12 33	7	7 35
Anvers,	252	16 33	314	9 64
Bruges,	952	14 89	265	8 93
Bruxelles,	2,553	15 87	357	9 33
Gand,	885	16 41	270	9 91
Hasselt,	360	15 85	1230	10 10
Liège,		14 37		9 58
Louvain,	2,280	15 71	1050	9 36
Namur,	416	15 12	78	8 39
Mons,	484	14 80	215	8 15
Totaux,	8,382	15 59	3,786	9 54

H. Lignac, imp. du Journal, rue du Pot-d'Or, n<sup>o</sup> 622 à Liège